

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Pfastatt

Introduction

Mulhouse a été classée E dans le baromètre des villes cyclables. Faute de participants à l'enquête, Pfastatt n'a pas été classée. Afin d'améliorer les résultats, voici un questionnaire qui peut être rempli par toutes les listes se présentant aux municipales. Nous vous contacterons pour vérifier l'authenticité de vos réponses avant de mettre en ligne

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue de la République, rue de Richwiller, rue de l'Ecluse.

Améliorer l'existant : rue de Dornach, rue Schoff (points noirs)

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare de Lutterbach, écoles, zones de commerces, piscine de Bourtzwiller

Action n°7 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération et des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines (Mulhouse, Lutterbach, Richwiller, Kingersheim).

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Mulhouse, Lutterbach, Richwiller, Kingersheim.

Action n°9 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Au centre et dans les quartiers

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment

Action n°13 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Plateau piétonnisé aux abords de toutes les écoles

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux abords des arrêts de bus, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°15 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Veiller à positionner les arceaux correctement afin qu'ils soient utilisables (ex Bobine)

Action n°16 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Grâce au programme Alvéole soutenu par l'état qui finance 60 % de la réalisation

Action n°17 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°18 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°19 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°20 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°21 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°22 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°23 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°24 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Formation des écoliers de CM2 à l'autonomie pour se mettre en conformité avec le programme "Savoir Rouler "pour 2021.

Action n°25 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°26 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°27 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°28 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°29 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°30 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Le développement des vélobus n'a de sens que si auparavant on a formé les scolaires au déplacement autonome à vélo.

Action n°31 :

Adopter l'éco-conditionnalité pour les autorisations d'occupation de l'espace public. Systématiser la surveillance de parking vélos près des événements organisés par la ville et autres manifestations.

Action n°32 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.